

VIOLENCE ÉCONOMIQUE, VIOLENCE POLITIQUE ¹

par

Paul LÖWENTHAL

Économiste UCL

Responsable de la coordination « Économie internationale » d'*Amnesty Belgium*

Qu'un rapport existe entre économie et violence s'impose à l'évidence dans les « grèves du pain » qui ont embrasé plusieurs pays du Tiers monde soumis à des politiques dites de stabilisation économique, aux conséquences sociales désastreuses : Algérie, Brésil, Corée, Venezuela,...

Cette violence est ambiguë. La responsabilité est-elle dans des facteurs socio-politiques locaux ou dans une mauvaise conjoncture internationale ? Est-elle dans l'orientation des politiques mises en œuvre pour redresser la situation, en raison de « recommandations » du Fonds monétaire international ? Est-elle dans les modalités de ces politiques, traduisant des rapports de force nationaux ? Ou est-elle dans des comportements collectifs qui font peu de place, chez les uns à une rationalité économique, chez les autres à une éthique sociale ? La réponse à ces questions est rarement univoque.

Une économie mercantile

Le contenu concret des objectifs ou des préférences des agents économiques relève de leur liberté, et non d'une régulation par le marché. Celle-ci ne régit pas non plus la répartition des revenus ou des fortunes : l'équilibre concurrentiel relève d'un critère éthique, mais limité à l'échange, une justice commutative entre individus qui sont et qui restent prodigues ou avarés, faibles ou forts, riches ou pauvres.

La justice distributive, et donc l'intérêt général, relèvent d'autres jugements que d'efficacité. Jugements qui ne sont pas de la compétence de l'économiste, même si la vie économique est aussi et indissolublement politique et sociale. *Aucune conclusion – jugement historique ou recommandation politique – ne peut être tirée, en économie, sans l'apport du juridique, du géo-politique, du politique, du moral.*

Telle n'est pas – et de moins en moins – notre réalité. Il arrive que le politique veuille faire respecter une primauté de la santé sur le bien-être matériel (Francorchamps), de la paix sur l'activité et l'emploi (la FN), un respect des droits humains (la Birmanie) ou de cultures traditionnelles (des communautés rurales africaines ou andines), une certaine vision de la répartition sociale (partout !) ou, a fortiori, un régime économique qui ne soit pas celui du marché (Cuba). La réponse devenue universelle *de facto* est une primauté aux critères de la fonctionnalité économique marchande, au nom d'une concurrence censée s'appliquer à tout et à tous, sans discrimination même « positive », et servir le bien-être collectif sous la forme d'une croissance globale.

Pour importante et légitime qu'elle soit, la rationalité propre à l'économie n'a pourtant aucun titre à prévaloir sur toutes les autres, comme on nous le prétend. C'est là une violence, avec la circonstance aggravante qu'elle est sanctionnée en droit : l'Organisation mondiale du commerce et la Cour européenne de justice ne peuvent prendre en compte des arguments extra-économiques que s'ils ont été reconnus par leur organisation même. Ce qui, aujourd'hui, n'est même pas le cas des pactes internationaux de droits sociaux, ou des normes de l'Organisation mondiale du travail.

Une économie exigeante

Est-ce à force d'avoir entendu professer les « lois » de l'économie et la « vérité » des prix ? Le fait est que, enthousiastes ou résignés, nos contemporains acceptent de plus en plus le libéralisme à l'américaine. Une vision clinique, sinon cynique, de l'économie, servie par une mystique de l'effort et du mérite personnel dans une idéologie qui se réduit à un rationalisme instrumental, individualiste et utilitariste. On est si libre et responsable, qu'on se retrouve coupable de ses échecs. La devise convenant à cet hyper-libéralisme serait : *væ victis*, malheur au vaincu.

C'est au point qu'on prétend à un droit au profit. Rappelez-vous l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) que la société civile a empêché d'aboutir à l'OCDE. Il prétendait donner la primauté au « droit au profit »

¹ Adapté d'un texte de même titre qui vient de paraître dans l'ouvrage collectif « Violence » du Groupe Martin V de l'UCL (Presses universitaires de Louvain, 2003).

des investisseurs privés sur les législations nationales et sur les pactes et traités internationaux concernant les droits humains, les droits sociaux ou la préservation de l'environnement. Il faut savoir qu'il est bel et bien d'application dans l'Aléna (États-Unis, Canada, Mexique), qu'il le sera dans l'Alca (zone de libre-échange des Amériques) et qu'il reviendra à l'ordre du jour de l'OMC, au niveau mondial. Et il faut savoir qu'il est soutenu par beaucoup de gouvernements, du Sud comme du Nord !

Dans cet ordre mercantile, la science économique n'est qu'un l'alibi intellectuel, et on lui fait dire ce qu'elle ne dit pas. Il faut le proclamer : *l'hyper-libéralisme n'a aucun fondement scientifique*. On peut vouloir faire confiance aux prétendues lois du marché, à la « vérité » des prix, à une efficacité censément supérieure du secteur privé, ou au développement par la libre concurrence, mais c'est alors une préférence politique que l'on exprime. Et il s'agira moins d'une foi que de la promotion d'intérêts particuliers, personnels, sectoriels ou nationaux. Deux exemples.

Le commerce des médicaments : Bon marché et en cela même utiles à la santé publique, les médicaments génériques ne rapportent guère aux firmes pharmaceutiques – qui les retirent du marché sans état d'âme. Ces mêmes firmes ont cessé toute recherche sur la malaria, parce que ses victimes, pauvres dans des pays pauvres, ne présentent pas une demande rentable.

Argentine 2002-2003 : Après un an de crise profonde, l'économie argentine est exsangue et la politique argentine, au mieux, impuissante. Et pourtant, le Fonds monétaire international continue patiemment à négocier. Angélique, ou repentir ? Non : le FMI répond aux exigences de son actionnaire dominant, les États-Unis, et de gros investisseurs comme l'Espagne, dont les banques ou les entreprises sont profondément engagées en Argentine et qui ont tout à perdre d'une éventuelle crise qui la frapperait.

Une économie violente

« Situez la morale chez les acteurs et laissez opérer le régulateur » : tel est le message, très cohérent, des partisans du libéralisme concurrentiel. En l'occurrence, les acteurs privés nous offrent leur rationalité, fonction de leurs intérêts, et des rapports de force entre ces intérêts. Et dans l'« ordre » international, les États nationaux qui en sont les agents centraux défendent aussi les intérêts propres de leur pays, ou de certains de ses secteurs.

Ce qu'on appelle complaisamment la « communauté » internationale donne d'autant plus le spectacle de tels conflits d'intérêts, que le droit international est flou, lacunaire et qu'il dispose trop rarement d'institutions capables d'en imposer le respect. Ainsi de *Total* en Birmanie : elle a toujours refusé de tenir compte de ce que son activité en Birmanie – même si, comme elle le prétend, elle est légitime en soi et dans ses méthodes – apporte un soutien crucial à la junte militaire au pouvoir. « Nous ne faisons pas de politique », rétorque obstinément son PDG. Ce qu'il faut lui répondre, c'est qu'on ne lui demande (surtout) pas de faire de la politique, mais d'observer le droit ! Les pactes ou traités internationaux de droits humains obligeant les États, obligent aussi leurs citoyens. Et le gouvernement Jospin, en décidant de ne pas intervenir auprès de *Total*, s'est lui-même mis hors-la-loi (internationale).

C'est la « communauté internationale » aussi – des institutions financières, en fait – qui régit la gestion de la dette extérieure des pays du Tiers-monde. Parce qu'il sert de garant à l'ensemble des créanciers, le Fonds monétaire international négocie ses accords avec les États en fonction de la probabilité de voir payer les intérêts et rembourser le principal de ses prêts, plutôt que des besoins des populations. La Banque mondiale, promotrice de développement, ne fait pas mieux puisqu'elle subordonne (*de jure* hier, *de facto* aujourd'hui) ses interventions au fait pour le pays bénéficiaire d'être en règle avec le FMI. Sur injonction et conformément aux intérêts des États qui sont ses actionnaires et qui – chacun selon ses pouvoirs, fort inégaux – lui dictent sa politique..

Une économie politique

L'économie comme « ordre » logique a compétence sur les moyens, et nullement sur les fins. Elle couvre le *comment*, ou plutôt *un* comment, une rationalité instrumentale, et nullement le *pourquoi*. La seule réponse logique et éthiquement satisfaisante est de mettre l'économie à sa place, qui est *en sous-ordre du politique*. Il ne s'agit donc pas seulement de consentir *une* place au politique, il s'agit de lui donner *sa* place : la première.

C'est sans doute la « leçon de choses » que fournit à nos dirigeants (privés et publics) l'échec récent de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, à Cancún. Il va forcer les États et l'OMC elle-même à comprendre que du point de vue de l'intérêt général, le commerce n'est pas une fin en soi. Que le bien-

être collectif ne suppose pas seulement une croissance globale, mais une répartition soutenable de ses fruits. Que le droit international existe et que la soi-disant « auto-régulation » des marchés ne peut prédominer sur lui.

Au risque de choquer, il faut affirmer qu'une politique médiocre (ne disons pas : mauvaise...) est meilleure qu'une bonne technocratie. Seule, en effet, sa compétence universelle permet (condition nécessaire, hélas non suffisante) de respecter la dignité humaine.

9.400 signes